



ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES
affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

St Symphorien

Dimanche 16 Juin 2019

EXPOSITION CANINE NATIONALE

Avec attribution du CACS de la Centrale Canine

Association Canine Territoriale
des Deux-Sèvres



ENGAGEMENT EN LIGNE

paiement sécurisé:

<https://cedia.fr>

ENGAGEMENT PAPIER :

CEDIA - expo St Symphorien
31230 COUEILLES

Entrée Gratuite!

Entrée des chiens à partir de 9h30

Entrée interdite aux chiens non inscrits

Jugements à partir de 10 h

EXPOSITION A HORAIRES

Buvette et restaurant
dans l'enceinte de l'exposition

**Exposition
sans cage**

sauf pour les meutes

Bar Buffet
dans l'enceinte
de l'exposition

Renseignements

Marie-Noëlle GERON :
06 45 51 87 37 - 05 49 95 26 19.



JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

GRUPE 1 :

M. GIANNONE :Berger des shetland, Berger Blanc Suisse, Berger des Pyrénées, Bearded Collie, Berger Hollandais
M. SCHAFFNERReste du groupe

GRUPE 2 :

M. JOUANCHICOTBulldog Anglais
M. GIANNONEShar Peï, Schnauzer, Rottweiler, Boxer
Mme LAFAYReste du groupe

GRUPE 3 :

M. CALLOC'HAiredale, Fox Terrier, Jack et Révérend Russell, Cairn, Westie, Yorkshire Terrier et autres races du groupe

GRUPE 4 :

M. JOUANCHICOTTous les Teckels

GRUPE 5 :

M. LENEUFMalamute, Husky, Samoyède, Chiens Nus du Mexique, du Pérou, et autres races du groupe

GRUPE 6 :

M. JOUANCHICOTChiens Courants, Bassets, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback et autres races du groupe

GRUPE 7 :

M. LASSANDREBraques, Epagneuls, Setters et autres races du groupe

GRUPE 8 :

M. MONSCAVOIR.....Retrievers, Spaniels, chiens d'eau et autres races du groupe

GRUPE 9 :

M. KLEINBouledogue Français, King Charles, Cavalier King Charles, Chihuahua, Lhasa Apso, Shih Tzu,
Mme BODSON.....**Spéciale Caniches**, Reste du groupe 9

GRUPE 10 :

M. LENEUFTous les lévriers

Races non reconnues par la FCI :

M. JOUANCHICOTBerger Américain Miniature, Bulldog Continental et autres races

Jugement et confirmation pour toutes les races

Info

**CONFIRMATION SEULE
de 8h à 9h 30**

Dany Grandsart : 06 77 68 01 84

ENGAGEMENTS PAR INTERNET : <https://cedia.fr>

L'association canine demande 1 € supplémentaire par transaction pour les frais bancaires

Si vous vous engagez par internet, vous ne recevrez pas de carte d'exposant par courrier. Votre e-carte sera disponible quelques jours avant l'exposition.

**CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : LE 31 MAI 2019
(date de réception)**

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à St Symphorien le Dimanche 16 Juin 2019

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - l'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9h30. Les jugements commenceront à 10h00

LOGEMENT - Exposition sans cages, sauf pour les meutes.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 30 €. Possibilité de restauration sur place.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PERSONNE : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre geste. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la F.C.I. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'information.

b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Pour les meutes (terriers, teckels, chiens courants), le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant à un même propriétaire est fixé par l'organisateur donnant droit à l'engagement en classe individuelle de 3 chiens. Elles doivent être jugées sur la qualité et l'homogénéité du lot. Les meutes de terriers et teckels sont jugées séparément des meutes de chiens courants. Les autres sujets appartenant à la meute pourront également être engagés dans les classes individuelles mais devront acquitter le montant fixé par l'organisateur. Une meute se compose au minimum de 6 chiens. Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à l'organisateur, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monochromes, cryptochromes ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec la Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, chieff). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 - 4 - 6

soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)

Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

CLASSE AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

CLASSE DE REPRODUCTEURS - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle. Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le règlement des engagements, libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale des Deux-Sèvres devra être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La clôture des engagements est fixée au 31 mai 2019. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

L'Association se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officiers seuls sont leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défilant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

QUALIFICATIFS : Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités noires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIÉ - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ETRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le Juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (pauvrière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

Les meutes sont jugées sur la conformité au standard et l'homogénéité du lot par rapport au type et à la couleur.

C.A.C.S.

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er EXCELLENT en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé le CACS.

La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

• ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

• a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la science proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois

Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff,

Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées,

Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais,

Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve,

Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart,

Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois

Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,

Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco,

Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois

Gr 6 : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois

Gr 8 : Retrievers _____ 15 mois

Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois

Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo,

Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 87 € qui restera acquise à l'Association organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

• Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

• Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.

• Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de l'Association organisatrice ou des vétérinaires de service.

• Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - L'Association organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et étau en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'Association organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

OREILLES COUPEES : Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... la présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1er Juillet 2015 : Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

Seuls ne sont pas concernés les chiens français ayant eu les oreilles coupées avant le décret du 28 Août 2008

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER EXPOSITION CANINE NATIONALE ST SYMPHORIEN 16 JUN 2019

Une feuille par chien, un seul chien par feuille (Photocopies acceptées)



Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la
à **Cedia - Expo de St Symphorien - 31230 COUEILLES**
en joignant le montant de votre engagement libellé à l'ordre de l'ACT des Deux-Sèvres.



OBLIGATOIRE POUR LES CHIENS PROVENANT DE PAYS ÉTRANGERS OU DE LA 2^e CATÉGORIE
PHOTOCOPIE DU CERTIFICAT DE VACCINATION ANTIRABIQUE (modèle CERFA) en cours de validité

Cadre réservé à la Société

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° Identification : _____ N° LOF : _____
(Puce ou tatouage)

Nom du Chien : _____

Race : _____

Précisions indispensables pour les races suivantes

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Braques Français, Teckels, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Poil (nature ou longueur) : Berger Allemand, Berger Blanc Suisse, Collies, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien de Montagne Portugais, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braque de Weimar, Braque Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas, Petit Chien Russe.	Poids : Pékinois, Épagneul Japonais, Épagneul nain Continental
---	--	---	---	---

Né le : ____ / ____ / ____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél. : _____ adresse mail valide : _____

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
 Ne concourant pas Meute Confirmation

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT

- Une photocopie du certificat de vaccination anti-rabique modèle CERFA n°-50.4317, 50.4318 ou 50.4319 pour les chiens provenant de pays étrangers, ou pour les chiens appartenant à la 2^e catégorie.
- Une photocopie du justificatif pour l'engagement en classe Champion ou en classe Travail, les titres autorisant l'engagement dans ces classes doivent avoir été homologués au plus tard à la date de clôture des engagements. (classe travail : photocopie de l'attestation SCC)

PARTICIPATION AUX FRAIS <i>(CHÈQUE À L'ORDRE DE L'ACT des DEUX-SEVRES)</i>	Tarif jusqu'au le 18/05	Du 20/05 au 31/05	sommes adressées
1 ^{er} chien, catalogue compris	35 €	40 €	
2 ^e et 3 ^e chien	32 €	35 €	
4 ^e chien	28 €	28 €	
Pour chacun des suivants	20 €	20 €	
Ne concourant pas	10 €	10 €	
Puppy, Baby, Vétéran	15 €	20 €	
Meute (6 chiens en classe individuelle) <small>Chaque chien de la meute doit IMPÉRATIVEMENT faire l'objet d'une feuille d'engagement</small>	60 €	60 €	
Chien supplémentaire dans la meute	gratuit	gratuit	
Attention, pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire		Total	

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.
J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenuil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.
Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.
en cas d'absence seuls seraient remboursés les chiens malades ou blessés après envoi du certificat vétérinaire

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

LA CARTE D'EXPOSANT vous sera adressée quelques jours avant l'exposition
(ne pas envoyer d'enveloppe timbrée).

pour les lots d'Affixe, de reproducteur, paire, couple (5€) ;

pour le concours jeune présentateur (5€) ;

inscription uniquement au secrétariat le jour de l'exposition entre 12h et 14h

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ
CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 31 MAI 2019, date de réception
changement de tarif le 18 mai, cachet de la poste faisant foi

 **PURINA**
PRO PLAN
OPTI NUTRITION

**PARTENAIRE
DE NOTRE CLUB**

**POUR VOUS AIDER
À EXPRIMER TOUT LE
POTENTIEL DE VOS
CHIENS**

Une gamme
courte, à forte
notoriété et
recommandée
par les
professionnels

La science
aux côtés
des chiens
d'exception

Une technologie
exclusive de
fabrication

Des apports
optimisés en
nutriments

Une appétence
améliorée

En vente auprès de votre vétérinaire et dans les magasins spécialisés (animaleries, jardineries...)
Une info ? Un conseil ?  **N° Vert 0 800 226 462** (appel gratuit depuis un poste fixe)
ou www.purina-proplan.fr

 **PURINA**

Leur Bien-être, Notre Passion.